

**COMPTE RENDU**

**De la Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue à la Mairie le lundi onze décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes à la Mairie sous la présidence de M. CALVI Gérard- Maire**

\*\*\*\*\*

Convocation du 9 Novembre 2023  
Nombre de Conseillers en exercice : **10**  
Nombre de Conseillers Présents : **08**

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Pascal KABOUCHE – Premier Adjoint
- M. Pascal PESCE – Deuxième Adjoint
- Mme Marie-Louise DALMEN – Troisième Adjointe
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal

Nombre de Conseillers Absents excusés : **02**

- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Frédérine HANOTEL – Conseillère Municipale

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Approbation du compte-rendu du 16 Octobre 2023 :

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 16 Octobre 2023.

2) Carte Communale – Révision – Présentation du Pré-projet

M. le Maire rappelle tout d'abord les conditions de réalisation de ce projet de révision décidé par le Conseil Municipal dès 2021.

Les attentes de l'Etat reprises au sein du document appelé « porté à connaissance » de l'Etat, demandées début 2022 ont été reçues en mairie fin mai 2023.

Depuis le bureau d'études missionné par la Commune Vicus Urba (Epernay) a préparé l'ensemble des documents réglementaires requis, notamment le diagnostic de l'existant, des réalisations effectuées depuis 2006.

Les textes législatifs et réglementaires ont également fortement évolué en 2023, sous la pression notamment du Sénat.

De nouvelles possibilités d'urbanisation semblent être offertes aux communes rurales (un ha). L'application des textes restent à vérifier, toute en sachant que la volonté demeure de réduire fortement l'artificialisation des sols (voir la supprimer à partir de 2050).

M.MILLOT – Responsable du bureau d'études Vicus Urba, présente ensuite le document valant pré-projet de Carte Communale.

L'analyse des différents paramètres :

- Consommation des 10 dernières années : l'Etat applique ensuite un quota de 50% pour obtenir une surface de 5 000m<sup>2</sup>.
- Besoins en logements : pour maintenir la population, taux de naissance important chaque année (4 à 5) se traduisant par une nécessité d'une quinzaine de logement.
- Surfaces – actuellement dans la carte communale mais non mobilisables à moyen terme pour de l'urbanisation (rétention foncière, indivisions, ...)
- Logements vacants (9 selon l'Etat, en réalité, depuis quelques semaines = 1).

Les propositions nouvelles d'urbanisation se limite à deux projets :

- Un projet communal – Rue de la Forrière – d'aménagement d'un lotissement de 5 pavillons sur un terrain communal qui accueille depuis quelques semaines les travaux d'aménagements d'une Micro-crèche (surface concernée : moins de 6 000 m<sup>2</sup>)
- Un projet d'aménagement de la Rue Saint Nicolas avec la possibilité de construction d'une dizaine de pavillons sur des terrains privés :
  - Une partie, sur l'emprise de l'actuel bâtiment agricole qui pourrait être démoli : aucune artificialisation des sols ne sera réalisée.

## Commune de Houldizy

- L'autre partie, en face du bâtiment, sur une largeur limitée, pour éviter des constructions en « fond du jardin » et tenir des comptes des flux de circulation.

L'ouverture à la construction pour ce secteur nécessitera un aménagement complet de la voirie communale dont le financement important, devra faire appel à la participation des personnes concernées (propriétaires / constructeurs).

La proposition de nouvelle carte communale comporte une phase de deux périodes de 10 ans : 2022-2032 et 2032-2042, permettant de lisser dans le temps les constructions nouvelles et de répondre aux objectifs généraux de limitation de l'usage des sols.

Le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable aux propositions formulées dans les documents de présentation de la Carte Communale de Houldizy qui sera transmis cette semaine au Directeur Départemental des Territoires (DDT).

Une réunion « technique » sera organisée, si besoin, avec les services de la DDT 08.

Après accord des deux parties (Etat (DDT) et Commune), le document rectifié sera transmis aux organismes compétents pour avis (Chambre d'Agriculture notamment) avant d'être soumis à la Commission Départementale compétente.

Les habitants seront associés à la démarche au travers de la mise en place pendant un mois d'une enquête publique (courant mai si possible).

Le Conseil Municipal sera associé à chaque phase, et se prononcera ensuite (fin Juin – début Juillet).

Le dossier sera transmis au Préfet des Ardennes pour approbation (délais de 2 mois), soit une approbation possible courant septembre 2024.

### 3) Travaux 2023 – Etat d'avancement

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Etat d'avancement des travaux menés en 2023 :

#### ▪ Aménagements de la Route de Arreux

En raison du retard pris par l'entreprise SCEE, missionnée par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) pour l'enfouissement des réseaux, les travaux de finition menés par l'entreprise GOREZ (pour le compte de la Commune) n'ont pas pu être terminés avant le 15 novembre.

D'autre part, le Département a réalisé la réfection de la chaussée le 5 Décembre (entreprise COLAS).

L'entreprise GOREZ reprendra les travaux le 9 Janvier prochain.

#### ▪ Autres travaux

- Un combi sport a été installé cour de récréation / aire de petits jeux
- Un abri bus a été mis en place par Ardenne Métropole
- 3 prises supplémentaires (illuminations des sapins) ont été installées Route de Arreux et Rue de la Fusée
- La FDEA devrait installer prochainement des horloges astronomiques permettant de piloter à distance l'éclairage public.

### 4) Projet 2024 – demandes de subvention

#### a) Bâtiment Mairie-Ecole

Le Conseil Municipal décide de solliciter le maximum de subventions auprès de l'Etat et de la Région dans le cadre du programme PACTE Ardennes- Rénovation du bâti qui peut permettre de bénéficier d'une aide de 80% : 50% de la Région et 30% de l'Etat (DETR) pour l'aménagement et réfection du bâtiment Mairie-Ecole.

- Pour la Région, il s'agit d'une deuxième tranche relative à des travaux d'économies d'énergie : nouveaux radiateurs, nouveau système d'éclairage, remplacement de 2 fenêtres.  
Coûts HT = 20 335 €
- Pour l'Etat, c'est le projet complet intégrant notamment la réfection de la toiture (non retenue en 2023 au titre de la DETR).  
Coûts HT = 70 248,03 €

#### b) Centre Culturel

Projet d'équiper en 2024, le Centre Culturel en SON et LUMIERE (participation possible de l'Association Culturelle).

### 5) Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Dans le cadre des décisions gouvernementales attribuant une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents des Fonctions Publiques de l'Etat, et des Hôpitaux, et des textes récents concernant la Fonction Publique Territoriale, les communes, peuvent, instituer pour leurs agents, une prime exceptionnelle et forfaitaire de pouvoir d'achat, à verser avant le 30 Juin 2024.

## Commune de Houldizy

Le conseil Municipal décide de soumettre, pour avis au Comité Social Territorial (Centre de Gestion) un projet de prime de 600 € proratisé selon le temps de travail de chacun, soit :

- Mme Maëel WILLIEME CLAMART (24 h) : 410 €
- Mme Sophie SINET (20 h) : 342 €
- Mr Denis RAMBOURG (20h) : 342 €
- Mme Florence BOSSERELLE (17h30) : 300 €

Cette prime sera versée en 2 fractions : début 2024 et Juin 2024.

6) Décisions budgétaires

- Subvention : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer à la coopérative scolaire une subvention de 29 € au titre de l'achat des photos de classe.
- Dépenses d'investissement 2024 : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à engager, selon les besoins, avant le vote du budget primitif 2024 des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2023.

7) Autres questions

- Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols :  
Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de composition formulée par le Président de la Région Grand EST.
- Cimetière :  
Les travaux de recollement des différentes concessions réalisés par le groupe de travail sont terminés.  
En 2024 seront entrepris :
  - Le signalisation/signalétique (plan général, allées ...)
  - Le règlement intérieur
  - La tarification
- Associations :  
Pour faire suite aux réunions d'Assemblées Générales des 4 et 7 décembre, les associations : Foyer pour tous et Sports et Loisirs à Houldizy ont désigné des bureaux (Présidents, Trésoriers ...) permettant de faire, à nouveau, fonctionner ces 2 associations.  
Des activités seront proposées pour 2024.
- Jumelage Gourgé :  
La prochaine réunion du 19 décembre, permettra d'arrêter le programme d'accueil de la Délégation de Gourgé prévu du 9 au 12 mai 2024.
- Information :
  - Le n°23 du MAG de Houldizy sera diffusé début Janvier 2024
  - Le livret d'accueil sera distribué fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- Plan neige :  
Une distribution de sel aux habitants du village aura lieu les mercredis 13 et 20 décembre 2023 de 12h à 13h
- Animations/Manifestations :
  - Noël des enfants de Houldizy organisé par le CCAS  
→ Samedi 16 décembre 2023 au Centre Culturel à partir de 16h
  - Distribution des colis de Noël Séniors organisée par le CCAS  
→ Mercredi 20 décembre 2023 à la Salle Associative de 14h à 16h
  - Noël de l'école du TRIO  
→ Jeudi 21 décembre 2023 Salle polyvalente Marcel DEMOULIN à partir de 17h30
  - Spectacle au Centre culturel Serge GAILLOT  
→ Samedi 13 janvier 2024 organisé par la Commune
  - Vœux aux habitants de Houldizy  
→ Vendredi 26 janvier 2024 Salle polyvalente Marcel DEMOULIN à partir de 19h organisé par la Commune

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h

Le Maire,

Gérard CALVI



